

Projet LOM PANGAR : les bailleurs de fonds dévoilent leurs intentions

Le 16 novembre 2009 s'est tenu à l'hôtel Hilton de Yaoundé, la deuxième table ronde des bailleurs de fonds du projet de construction du barrage hydro électrique de Lom Pangar. Ce projet comprend en plus du barrage lui-même, qui permettra de stocker 6 milliards de m³ d'eau, une centrale de 30MW et une ligne 90 KV de 120Km qui évacuera l'énergie de cette centrale vers la ville de Bertoua. Le coût du projet est de 150,8 milliards de francs CFA.

La réalisation de ce projet permettra par une meilleure régularisation du débit de la Sanaga, d'améliorer le productible des ouvrages existants de 600GWh par an, et de 6500 GWh sur la chaîne d'équipement de la SANAGA. Pour les centrales de Song Lou Lou et d'Edéa, cela correspond à une puissance supplémentaire de 130MW.

Les bailleurs de fonds présents à la réunion ont félicité EDC pour le travail abattu pendant les quatre derniers mois. Les bailleurs de fonds présents peuvent être classés en trois catégories.

Les nationaux, intéressés à fournir des crédits relais en attendant le closing des bailleurs bilatéraux et multilatéraux. Dans cette catégorie on compte Afriland first Bank, Standard Chartered Bank et CBC.

Dans une deuxième catégorie on peut mettre les bailleurs qui sont intéressés à financer le barrage parmi lesquelles la banque mondiale et l'agence française de développement.

Bailleurs de fonds	Montant en devise	Montant en Md FCFA
Banque mondiale	75 Mo \$ US	37,5
AFD	60 Mo €	40,0
BEC	30 Mo €	20,0
BAD	60 Mo UC	43,0
Fonds Saou-	25 Mo \$ US	12,5
BDEAC		10,0
TOTAL		163,0

Dans la troisième catégorie on compte les bailleurs qui veulent participer au financement de la centrale et de la ligne d'évacuation de l'électrification rurale. On y trouve la banque africaine de développement.

Les bailleurs ont indiqué les travaux qui restent à faire et qui conditionnent le déblocage de leur contribution. De manière générale il s'agit de la finalisation des études techniques, environnementales et sociales, de la structuration juridique du projet, de la disponibilité du modèle financier, et du respect des meilleures pratiques généralement acceptées dans ce genre de

projet. Le tableau ci-contre présente les intentions des divers bailleurs de fonds dont le montant total est de 163 milliards de FCFA

AES-SONEL / Alucam : le Power Supply Agreement (PSA) ou contrat de fourniture d'énergie est signé

Le vendredi 20 novembre 2009, dans la salle de l'hôtel Hilton de Yaoundé, s'est tenue la cérémonie de signature du contrat de fourniture d'électricité à Alucam par AES SONEL.

La signature de ce document marque l'aboutissement de quatre années de négociation, qui ont commencé avec la signature en octobre 2005 de la « Letter of intention » ou Lettre d'Intention en abrégé

LOI, entre le Cameroun, Alcan et Alucam. Par cette Lettre, les parties ont affirmé leur volonté commune de consolider et d'approfondir leur partenariat en vue du développement de la filière aluminium dans notre pays.

L'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité a participé à divers étapes de cette négociation quand son expertise a été requise notamment pour veiller au

respect des principes édictés par la réforme pour la gestion du secteur. Il s'agit par exemple du principe de la tarification au coût du service et l'élimination des subventions croisées dans le secteur.

Dans ce numéro :

Projet Lom Pangar : les bailleurs se prononcent	1
Power Supply Agreement AESS ALUCAM signé	1
Projet ERD-RUIMPI : les acteurs se concertent	2
L'ARSEL à ELEC EXPO au Maroc	2
Liste des associations agréées par l'ARSEL	2

Directeur de publication :
Pierre NDOUGA HELL

Directeur de la rédaction :
Honoré DEMENOU TAPAMO

Secrétaire de rédaction
Oscar HOB MBOG

Contacts:
www.arsel.cm
arsel3@yahoo.fr
hdemenou@gmail.com
oscar_hob@hotmail.com

Tél. : 22 21 10 11
Fax : 22 21 20 14

Projet ERD-RUMPI : les acteurs se concertent

Le 18 novembre 2009, s'est tenue dans les locaux de AES-SONEL à Bonanjo (Douala), une séance de travail tripartite IED/AES-SONEL/ARSEL.

Les sujets inscrits à l'ordre du jour portaient entre autres sur :

- ◆ la configuration des postes devant servir d'interconnexion entre le réseau AES-SONEL et les réseaux à construire dans le cadre du projet;
- ◆ Les localités éventuelles devant faire l'objet d'une rétrocession par AES-SONEL au bénéfice du projet;
- ◆ La tarification d'achat et de vente d'électricité entre AES-SONEL et le projet
- ◆ L'état d'évolution du projet.

L'ARSEL était représentée à cette séance de travail par MM :

- ◆ Samuel NDJOM, Directeur de projet et Chef de mission;
- ◆ Samuel NYOBE, Sous-directeur;
- ◆ Bertrand AMBASSA, Chargé d'Etudes Assistant.

Il faut rappeler que le projet ERD-RUMPI est un projet pilote dont l'objectif principal est de mettre en œuvre l'ensemble des mécanismes prévus par la réforme pour le développement de l'électrification rurale.

En effet, plusieurs des mécanismes prévus dans les textes régissant le secteur à savoir, la loi 98/022 du 24 décembre 1998 portant régime de l'électricité et le

décret 464/2000 du 15 juin 2000 sur les activités du secteur de l'électricité n'ont pas jusqu'à présent connu de début d'application. Les points examinés lors de cette réunion, et rappelés plus haut rentrent dans cette catégorie. Leur examen et les solutions qui en découlent poseront les bases pour le fonctionnement futur de l'électrification dans les zones rurales

Il ressort des travaux la nécessité de définir préalablement les consignes d'exploitation des interconnexions, puis les schémas d'interconnexion et enfin l'élaboration une méthode de calcul des tarifs à appliquer qui doivent tenir compte non seulement du coût de service, mais également des coûts évités pour aboutir à des tarifs permettant de faire décoller l'électrification rurale.

L'ARSEL à ELEC EXPO à Casablanca au Maroc

La mission de l'ARSEL au Salon International ELEC. EXPO de Casablanca, Maroc, tenu du 17 au 21 novembre 2009, était conduite par son Président du Conseil d'Administration, M. Jean-Marie ALEOKOL, et comprenait en outre le Directeur Général, M. Pierre NDOUGA HELL, et le Directeur du Contrôle Economique et de la Concurrence, M. Jean-Pierre MPINA.

Elle avait pour objectifs de :

- ◆ promouvoir le secteur de l'électricité du Cameroun, par la présentation de son potentiel et des objectifs et atouts de la Réforme de 1998 ;
- ◆ s'inspirer de l'expérience marocaine, notamment dans le domaine de la normalisation des produits électriques, du contrôle desdites normes et de la promotion de l'électrification rurale ;

- ◆ s'inspirer du dynamisme du secteur de l'énergie au Maroc, caractérisé par une multitude d'entreprises productrices, distributrices et installatrices des matériels électriques.

De la participation de l'ARSEL à ELEC EXPO, nous pouvons retenir cinq points principaux, à savoir que :

- ◆ le potentiel du secteur électrique camerounais n'est pas connu des potentiels investisseurs. Il mérite davantage de promotion pour mettre en œuvre les objectifs industriels et financiers de la Réforme de 1998 ;
- ◆ il existe de réelles possibilités de partenariats avec les entreprises étrangères en général, et marocaines en particulier, pour produire localement le matériel électrique grand public et industriel dont nous avons besoin pour nos usages domestiques,

industriels et d'électrification rurale ;

- ◆ le programme camerounais d'électrification rurale doit comporter, dès sa conception, un volet valorisation ;
- ◆ il est important que le secteur d'électricité au Cameroun établisse des normes pour le matériel et les équipements utilisés et que l'ARSEL puisse être dotée d'un Laboratoire d'Essais et d'Etudes pour le contrôle desdites normes, conformément à sa mission ;
- ◆ enfin, il est urgent d'organiser le secteur électrique par l'agrément des opérateurs, conformément au Règlement de Service de Distribution, la promotion des sociétés professionnelles et leur assistance en développement.

Liste des associations de consommateurs agréées par l'ARSEL

- | | | |
|--|---|--|
| 1. Association Camerounaise des Consommateurs d'Énergie | Environnement | Electricité |
| 2. Association Camerounaise pour la Protection des Consommateurs | 8. Chambre Nationale des Consommateurs du Cameroun | 15. Mouvement National des Consommateurs |
| 3. Association des Consommateurs Réunis | 9. Contact International Cameroon Education & Friendship Association | 16. National Association for the Protection of Consumers & the Prevention of Electrical Risk & Hazards |
| 4. Association Deux millions de Consommateurs | 10. Fédération Nationale des Femmes Chrétiennes du Cameroun | 17. Organization for Consumers Sovereignty |
| 5. Association des Femmes Africaines Intégrées pour la Recherche et le Développement | 11. Groupement National de Défense des Droits des Consommateurs | 18. Organisation pour la Protection des Droits et Intérêts Humains |
| 6. Association Religieuse pour la Défense des Consommateurs | 12. Ligue Camerounaise des Consommateurs | 19. Protège QV |
| 7. Cameroon Network for Development & | 13. Millénaire International Plus | 20. Réseau Associatif des Consommateurs d'Énergie |
| | 14. Mission Clarite (département action sociale) pour les Droits des Consommateurs en | 21. Union des consommateurs du Cameroun |